

Etude réalisée sous la direction de Julien Damon,
avec Pierre-Yves Cusset, Sylvain Lemoine, Louis-Charles Viossat

Les pages qui suivent sont des extraits d'un rapport de présentation et d'analyse de dix familles d'innovations dans le domaine des politiques sociales. Le document complet comprend, pour chaque famille d'innovations, une étude détaillée de l'innovation phare et des fondements théoriques sur lesquelles elle s'appuie, la présentation d'autres innovations dans le même champ, les évaluations existantes, et une analyse des conditions de transposition de ce type d'innovation en France.

LES REVENUS UNIVERSELS

Le cas de l'Alaska Permanent Fund

DEFINITION

L'idée d'un revenu universel apparaît ponctuellement dans les réflexions et propositions politiques. Ses formes varient selon les projets. Avec un tel outil, certains veulent compléter le système public de redistribution. D'autres souhaitent le réorienter. D'autres encore y voient un recours pour supprimer l'Etat providence.

Ses dénominations varient, conférant un contenu et des objectifs parfois divergents aux dispositions : revenu universel, revenu de citoyenneté, dividende universel, etc.

Bien des systèmes sont envisagés dans la littérature depuis des années. Quelques propositions documentées font l'objet d'instructions et de débats techniques. La mesure la plus souvent citée, mais qui ne fait pas l'objet d'une analyse toujours très fouillée, est le revenu minimum universel – que l'on devrait plutôt mieux traduire comme le « dividende permanent » - implanté en Alaska au début des années 1980.

FONDEMENTS

Qu'il s'agisse d'une allocation mensuelle ou d'une dotation versée une fois, le grand précurseur toujours cité est Thomas Paine. Dans un court manifeste adressé au Directoire en 1797, *La justice agraire*, il proposait, outre les bases d'un système de retraite, qu'une somme de 15 livres – de quoi acheter une vache et un peu de terrain – soit versée à tous les jeunes arrivant à l'âge de vingt-et-un ans, afin de faciliter leur « commencement dans le monde ».

La proposition s'est considérablement enrichie. Elle dispose maintenant, pour ses plus importantes variations, d'une revue académique militante (et gratuite) *Basic Income Studies* (www.bepress.com/bis/). En France, elle est soutenue, avec des contenus relativement différents, par quelques interventionnistes mais également par des catholiques sociaux, par exemple autour du projet de « dividende universel ».

Plus qu'un dossier uniquement technique, il s'agit d'une problématique et d'options – parfois d'horizons totalement opposés – de philosophie politique. Le projet de revenu universel nourrit des ambitions différentes. Tous les auteurs ont conscience du caractère profondément structurel et parfois utopique de leurs propositions. Il faut cependant noter combien les argumentations se perfectionnent, tant sur le plan des justifications de principe que sur celui des simulations économiques¹. Souvent considérés comme farfelues en France, ces idées et ces outils progressent. Thomas Paine sera peut-être un jour, en partie, entendu dans un des pays dont il fut citoyen...

Il ne s'agit pas, dans cette note, de revenir une nouvelle fois sur les principes, les fondements et les débats, mais de présenter concrètement et de manière détaillée la plus connue des « innovations » dans ce domaine.

INNOVATION PHARE

L'« Alaska Permanent Fund » a été créé en 1976. C'est le gouvernement républicain de l'Alaska qui a alors mis en place l'unique formule de revenu universel au monde. Devenu opérationnel en 1982, après des épisodes juridiques compliqués, il permet à tout habitant vivant en Alaska depuis six mois (650 000 personnes) de toucher un dividende annuel.

Liens : www.pfd.state.ak.us; www.apfc.org

CONCLUSION SUR CE TYPE DE DISPOSITIFS

Bien davantage qu'un sujet technique d'alimentation d'un fonds et d'affectation des revenus qui en sont issus, le dividende universel/permanent mis en place en Alaska est un choix dans la nature, dans l'instrument et dans les priorités de la politique sociale (entendue au sens très large).

Les diverses évaluations et appréciations qui sont faites autour du dispositif portent quasi-essentiellement sur la gestion du fonds et très peu sur ses performances redistributives.

En France la réflexion sur les revenus universels est ancienne. Elle oppose quelques partisans enthousiastes, qui défendent l'idée à partir de calculs élaborés, comme sur le site www.allocationuniverselle.com, à une majorité de sceptiques qui traite l'objet avec beaucoup d'ironie.

Il est vrai que le mécanisme, s'il devait être mis en œuvre, appellerait nécessairement une refonte considérable des transferts socio-fiscaux. Les enthousiastes comme les sceptiques ne manquent pas de le noter. Les premiers pour s'en réjouir. Les seconds, pour renforcer leur argumentation selon laquelle la réforme impossible, voire inutile.

Il convient cependant de conclure sur la philosophie du dispositif qui appelle non pas nécessairement de nouveaux instruments (il existe des fonds souverains, des fonds de réserve,

¹. Pour quelques références sur ce dossier, signalons l'ouvrage de synthèse de Yannick Vanderborcht et de Philippe Van Parijs, *L'allocation universelle*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2005. Voir également, pour creuser, Bruce Ackerman, Anne Alstott et Philippe van Parijs (dir.), *Redesigning Distribution. Basic Income and Stakeholder Grants as Cornerstones for an Egalitarian Capitalism*, Londres, Verso, « The Real Utopias Project », 2006. Pour l'option libérale/conservatrice on consultera Charles Murray, *In Our Hands. A Plan to Replace the Welfare State*, Washington, AEI Press, 2006.

des minima sociaux en France) mais une optique claire et une volonté considérable de rationalisation.

Il est vrai qu'il existe trois options :

- soit supprimer l'Etat providence en le remplaçant par un tel mécanisme ;
- soit l'amender à la marge, en réformant le système des minima sociaux (par exemple, techniquement, en permettant un intéressement à 100 % du RSA, et en étendant le bénéfice possible aux jeunes – tout est paramétrable) ;
- soit en complétant l'Etat providence avec un nouvel outil.

La troisième option est celle qui prévalait pour l'Alaska. Mais cette option est apparue après la découverte d'une nouvelle source de richesses absolument gigantesques... La situation de la France ne le permet pas.